

 <p>Établissement de Santé <b>Baugeois Vallée</b></p>	<h1>PROGRAMME QUICK FORMATION 2023</h1> <h2>LA PROTECTION DES MAJEURS VULNERABLES</h2> <p> <input checked="" type="checkbox"/> Formation interne   <input type="checkbox"/> Formation externe  <input checked="" type="checkbox"/> Présentiel   <input type="checkbox"/> Distanciel         </p>	<p>N° : DOC-DRH-118</p> <p>Date d'application : 25/01/2023</p> <p>Version n°2</p> <p>Nb de page(s) : 2</p>
<p>Diffusion mail : Équipe d'encadrement</p> <p>+ 1 ex papier à la cellule qualité</p> <p>Diffusion AGEVAL</p>		

<p><b>DURÉE</b> 2 heures</p> <p>Si plusieurs jours de formation : jours consécutifs <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> non</p>	<p><b>LIEU</b> Etablissement de Santé Baugeois Vallée (ESBV)</p>	<p><b>PUBLIC CONCERNÉ</b> Toutes les catégories professionnelles</p>
<p><b>GROUPE DE FORMATION</b> 6 personnes minimum 12 personnes maximum</p>		
<p><b>INTERVENANT(S)</b> Mandataire Judiciaire à la protection des majeurs</p>	<p><b>CONTACT</b> <a href="mailto:formation@esbv.fr">formation@esbv.fr</a> 02 41 84.13.74</p>	
<p><b>MODALITÉS ET DELAIS D'ACCÈS</b> Formation ouverte toute l'année sur demande d'inscription</p>	<p><b>ACCESSIBILITE HANDICAP</b> L'ESBV demande à être informé sur les situations de handicap des stagiaires afin d'adapter les modalités pédagogiques aux objectifs de la formation et de prendre en compte les moyens de compensation du handicap.</p>	

### CONTEXTE DE LA FORMATION

- Sensibiliser sur les différentes mesures de protection juridique.

### PRÉ-REQUIS

- Aucun pré-requis exigé

### OBJECTIFS OPERATIONNELS

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Savoir dissocier les différentes mesures.
- Connaître les nouveautés liées à la réforme.

### CONTENU DE LA FORMATION

Connaître :

- Le signalement d'une situation de vulnérabilité.
- La procédure de signalement.
- Les effets du signalement.
- Les principes généraux des mesures de protection.
- Les causes : altérations des facultés de la personne.
- La durée de la mesure de protection.

- La protection de la personne protégée et de ses biens.
  - La protection des biens.
  - La protection de la personne.
  - La typologie des mesures.
- La sauvegarde de justice.
- La curatelle : mesure d'assistance et de contrôle.
  - La curatelle
  - La tutelle
  - L'habilitation familiale
  - Le mandat de protection future pour soi
  - Les formes du MPF pour soi
  - Le mandat de protection future pour autrui.

## SUPPORT(S) ET MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

---

- Powerpoint
- Charte des droits de la personne protégée

Support(s) remis  avant  pendant  après la formation

## RESSOURCES PÉDAGOGIQUES REMISES A L'APPRENANT

---

- Powerpoint
- Charte des droits de la personne protégée

## SUIVI ET ÉVALUATION

---

- Evaluation des connaissances avant et après la session de formation par un quiz sur la formation à la protection des majeurs vulnérables.
- Evaluation de la satisfaction du stagiaire.

Les résultats de performances et statistiques de la formation sont consultables sur notre site internet ([www.esbv.fr](http://www.esbv.fr)) et sur la plateforme AGEVAL pour les formations en interne.

## TARIF

---

- *Pour les formations internes uniquement : « Prise en charge par l'Opérateur de Compétences (OPCO) »*